

MONOETHYLENEGLYCOL**MONOETHYLENEGLYCOL****SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Liquide.
Ref. nr : REACH : 01-2119456816-28
Nom commercial : MONOETHYLENEGLYCOL
Numéro CAS : No CAS : 107-21-1
Numéro EC : No CE : 203-473-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
Z.A.C du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T: +33 (0)1 64 77 76 27

Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

Classification : Xn; R22

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : STOT RE 2) - H373

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)****• Pictogramme(s) de danger**

• Pictogramme(s) de danger : GHS08 - SGH07

• Mention d'avertissement : Attention

• Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes Reins. Foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

• Conseils de prudence

Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

Intervention : P301+312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 - Rincer la bouche.

2.3. Autres dangers

MONOETHYLENEGLYCOL
MONOETHYLENEGLYCOL
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Autres dangers : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).
Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Ethylène-glycol	100 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	Xn; R22 Acute Tox. 4 (Oral);H302 STOT RE 2;H373

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

- Informations générales : En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération. Mettre impérativement au repos et maintenir sous surveillance médicale.

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Appeler un médecin.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

- Contact avec la peau : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

* **- Ingestion** : Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. (200-300ml) Rincer la bouche. Faire vomir la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. L'ingestion de grande quantités peut entraîner perte de conscience. Dose létale pour humain 100ml.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des concentrations excessives peuvent conduire à la perte de conscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

A l'intention du médecin : Une surveillance médicale prolongée peut être indiquée. 48h.
Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : La combustion incomplète libère : produits de pyrolyse toxique, oxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Procédures spéciales** : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.
Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un vêtement de protection approprié.
Evacuer et restreindre l'accès.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

- Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Hygroscopique.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Manipulation** : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter toute exposition inutile.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage**
- Stockage** : Eviter : aluminium, zinc
Température de conservation : ambiante
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la

MONOETHYLENEGLYCOL**MONOETHYLENEGLYCOL****SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)****Stockage - à l'abri de**

chaleur, des étincelles, des flammes nues.
L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.
Conserver dans les conteneurs d'origine.
Conserver sur un sol résistant aux solvants.

: Humidité.
Etincelles.
Agent oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****PNEC**

Eau douce = 10mg/l

Eau de mer = 1 mg/l

Sol = 1.53 mg/l

ITER = 199.5 mg/l

DNEL

Industrie-inhalation-court terme = 35 mg/m³

Industrie-dermique-long terme = 106 mg/kg/jour

Consommateur-dermique-long terme = 53 mg/kg/jour

Consommateur-inhalation-long terme = 7 mg/m³

Protection individuelle

: Les équipements de protection ont été choisis en prenant compte de la durée d'exposition, la concentration et quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail.
Respecter les consignes des fournisseurs.

- Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre A

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes de sécurité. EN 166

- Protection des mains

: Porter des gants. polyisoprène >= 8h, épaisseur 0,5mm
caoutchouc nitrile >=8h, épaisseur 0,4mm
Caoutchouc butyle >=8h, épaisseur 0,7mm
E 374

- Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : (52 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : (104 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (40 Peau.)

Limites d'exposition professionnelle

: Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : (52 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : (104 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (40 Peau.)

Général

: Absorbé par la peau.

VLE - France [mg/m³]

: 125 (15min)

VLE - France [ppm]

: 50 (15min)

VME - France [mg/m³]

: 52

VME - France [ppm]

: 20

TWA [mg/m³]

: 52 / 20ppm

- Allemagne

: AGW VME : 10ml/m³
26mg/m³

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C	: Liquide visqueux.
Couleur	: Incolore.
9.1.b. Odeur	
Odeur	: Doux(douce).
9.1.c. Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
9.1.d. pH	
pH	: 6-7,5 (100g/l, 20°C)
9.1.e. Point de fusion / Point de congélation	
Point de congélation [°C]	: -13
9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
Point d'ébullition [°C]	: 194-205
9.1.g. Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: 116 CF (creuset fermé) / 111 °C (DIN 51758)
9.1.h. Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 3.2
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 15.3
9.1.k. Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20 °C]	: < 10 Pa
Pression de vapeur [hPa]	: 0.123 (25°C)
9.1.l. Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative	
Densité	: 1.11 (20°C) DIN 51757
Masse volumique [kg/m3]	: 1113 (20°C)
9.1.n. Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Miscible.
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau	
Log P octanol / eau à 20°C	: -1,36
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité	
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 400
9.1.q. Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Décomposition thermique [°C]	: > 200
9.1.r. Viscosité	
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: 21
Viscosité à 25°C [mPa.s]	: 16.1
9.1.s. Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
9.1.t. Propriétés comburantes	: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.

9.2. Autres informations

Autres données	: Poids moléculaire 62.07 g/mol Intervale de distillation : 195-204
----------------	--

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Réagit avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Hygroscopique.
Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. pendant de longues périodes.
Sensible à la lumière et à l'humidité.
Humidité.
Surchauffe. > 40°C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : aldéhyde acétique (500-600°C)
Monoxyde de carbone.
composés carbonylés, dérivés dioxolanes.
Dioxyde de carbone.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Une exposition prolongée peut causer des effets chronique.

Une exposition chronique provoque des dommages au cerveau et au système nerveux central.

Eviter les expositions répétées.

- **Inhalation** : Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.
L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.
- **Cutanée** : Atteinte des reins.
Absorbé par la peau.
- **Oculaire** : Peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmoiement.
- * - **Ingestion** : Atteinte des reins. foie.
Affecte le système nerveux.
L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. Dose létale pour humain 100ml.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 7712
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : 10 600
souris : DL50 > 3 500
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : > 2.5 (pour 6h)
- Irritation de la peau (lapin)** : N'est pas supposé irritant.
- Irritation des yeux (lapin)** : Légèrement irritant.

MONOETHYLENEGLYCOL**MONOETHYLENEGLYCOL****SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)**

Sensibilisation	: Le produit ne provoque pas une sensibilisation cutanée. Patch humain.
Cancérogénicité	: Aucun effet défavorable sur la santé n'a été noté.
Mutagénicité	: Pas d'effet mutagène sur cultures bactériennes ou cellules de mammifères. Pas d'effet mutagène lors test sur animaux. Certaines substances structurellement liées ont montré un effet mutagène.
Toxique pour la reproduction : fertilité	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu. Test sur animaux.
Autres	: Tératogénicité L'ingestion de quantités excessives du produit par des animaux gravides entraîne une toxicité chez la mère et le fœtus.

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

* Informations toxicologiques	: CE50 30 min = 225mg/l boue activée EC20 > 1,995 mg/l (boues activées 0,5h) ISO 8192 (substance similaire) NOEC : 15 380 mg/l (Pimephales promelas, 7j) NOEC : 8 590 mg/l (Ceriodaphnia Dubia - puce d'eau, 7j)
Sur les ingrédients	: Toxicité aigue Poisson. 18 000mg/l Daphnie : 46300mg/l Algues : 9500mg/l
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: >100 (OCDE 202)
IC50 72h Algae [mg/l]	: 6 500-13 000 en 96h (Selenastrum capricornutum)
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 18500 (Oncorhynchus mykiss) 72860 (Pimephales promelas - essai statique)
ECo Pseudomonas putida	: CE50 (16h) : 10000mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%]	: Le produit est biodégradable. 90-100% (boues activées par rapport à DCO, 10j) OECD 301A 56% , 28d (OECD 301C)
---------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation	: Log POW : -1.96/-1.34 Faible.
DBO	: 1245 mg/g

12.4. Mobilité dans le sol

Ne s'évapore pas dans l'atmosphère. Adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
---	--

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : Ethylène-glycol
No CAS :107-21-1
No CE :203-473-3
Numéro annexe :603-027-00-1
REACH :01-2119456816-28
Xn; R22

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xn : Nocif
: R22 : Nocif en cas d'ingestion.

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
Enregistrements	: TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée KE-13169 ISHL au japon : (2)-230 ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au japon : (2)-230 INV au Canada DSL (Domestic Substances List) au Canada AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie
Autres	: Réglementation installations classées : 1510 Code sécurité sociale Maladie professionnelles : n°84, n°66

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R22 : Nocif en cas d'ingestion.
Révision	: Révision - Voir : *
DENEGATION DE RESPONSABILITE	: Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document